

*des Princes &c.* Avril 1720. 246

tems-là en Hollande, firent pour entrer en Négociation de Paix.

Leurs Majestez les Rois de Pologne & de Prusse eurent pour lors les mêmes vûs, & ils assurèrent S. M. C. qu'ils vouloient prendre de concert avec Elle des mesures pour le bien commun. Leurs dispositions engagerent S. M. Cz. à s'expliquer sur les propositions de la Suede, & à faire connoître qu'Elle étoit disposée à entrer en Négociation : on convint d'un lieu pour le Congrèz qui fut l'Isle d'*Haland*.

S. M. Cz. qui n'a jamais perdu de vûe le but d'une Paix generale, fit part de la resolution du feu Roi de Suede, aussitôt qu'on l'eut reçû, tant à V. M. par son Resident M. *Weber*, qu'à S. M. Dannoise par son Envoyé à *Petersbourg*; faisant assurer L. M. que leurs Ministres seroient admis à ce Congrèz, si Elles étoient dans l'intention d'entrer dans cette Négociation conjointement avec Sa Majesté Czarienne.

Comme le Czar mon maître ne vit point dans V. Maj. de dispositions à y donner les mains, & trouvant au contraire que l'on préfèroit les Négociations particulieres commencées en Suede; S. M. Cz. ne put se dispenser de faire ouvrir le Congrès d'*Haland*, & d'y continuer ensuite les Négociations de Paix conjointement avec S. M. Prussienne.

L'affaire seroit terminée il y a long-tems pendant que le Roi de Suede vivoit, si S. M. Cz. avoit pût se résoudre à abandonner ses Alliez, & à entrer dans les mesures qui lui furent proposées contre V. M.

Mais la bonne foi que S. M. Cz. estime être